



## RENOUVELLEMENT DES EVS / AVS en CUI-CAE

**Enseignants, EVS, AVS, parents, nous sommes tous concernés !**

### **Passer des paroles aux actes !**

Le cabinet du ministre a communiqué à nos instances nationales que Matignon avait acté le principe du renouvellement des 12 000 contrats CUI (EVS) dédiés pour la grande majorité aux missions d'AVS.

Le ministre de l'éducation nationale a déclaré au Sénat le 22 mai 2013, dans une discussion du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République :

« ...La gauche, parce qu'elle met évidemment en conformité ses actes et ses discours – nous le voyons dans le cas de l'école –, créera dès la rentrée prochaine les milliers de postes nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap. Dès notre arrivée aux responsabilités, 1 500 postes supplémentaires ont été créés. Je laisserai au Président de la République et au Premier ministre le soin d'annoncer ce que nous ferons l'année prochaine, mais l'effort sera sans commune mesure avec ce qui a pu être accompli auparavant dans ce pays !... »

Interrogé par les délégués de la CGT Educ'Action, du SNUipp-FSU et de SUD Education lors de l'audience au rectorat le mercredi 5 juin, le Secrétaire Général a confirmé que le ministère du travail et Pôle Emploi incitaient les services publics à « faire tourner » (ce sont ses propres mots) les personnels en contrats aidés.

Traduction :

- 1) Faire baisser les chiffres du chômage
- 2) Eviter la rémunération de ces personnels en juillet et en août

De plus, dans l'arrêté du Préfet de Région, les prolongations de contrat sont clairement conditionnées à la production par l'employeur d'un plan de formation. Donc, en l'absence d'une enveloppe financière qui garantisse ces formations, l'Education Nationale fait le choix de ne pas renouveler les contrats des personnels en poste et de prendre à leur place d'autres personnels qui ne seront à leur tour pas formés.

## **La balle est dans le camp du gouvernement. Il doit passer aux actes !**

C'est ce que portera notre délégation académique intersyndicale devant le Préfet de Région, au cours de l'audience en préfecture demandée conjointement par la CGT Educ'Action, le SNUipp-FSU et SUD Education.

→ Les propos des ministres les engagent et doivent être concrétisés au plus vite.

L'échéance des contrats est la fin de cette année scolaire, le renouvellement doit être immédiat. Il y a urgence.

→ Aucun EVS en place ne doit se retrouver sans emploi.

Les EVS ont développé des compétences sur le poste qu'ils occupent. Et pourtant, la précarité des contrats qui sont proposés cause chaque année le retour à la case chômage de personnels expérimentés. Humainement, c'est un échec social et professionnel difficile, d'autant plus que l'administration les laisse espérer un probable renouvellement et dispose du budget pour le faire puisque seront recrutés à leur place de nouveaux EVS.

## **Mais le combat ne s'arrête pas là !**

### **Il faut sortir les salariés de la précarité.**

Seule la décision de créer des emplois statutaires occupés de façon pérenne par les personnels mettra fin à toutes les difficultés devant lesquelles chacun se retrouve confronté tous les 6 mois.

En octobre 2012, un groupe de travail interministériel a été mis en place sur la professionnalisation des AVS. Il a pour finalité de dégager les contours d'un emploi pérenne « d'accompagnant » défini dans un référentiel de compétences et d'activités.

L'installation de ce groupe de travail, dans lequel nous sommes présents, est à mettre à l'actif des pressions incessantes exercées depuis de nombreuses années sur les gouvernements.

En s'appuyant sur cette avancée, nous intervenons auprès du ministère de l'éducation nationale pour que s'ouvrent d'autres discussions sur la création de « nouveaux métiers » statutaires répondant aux besoins apparus dans les écoles au fil des années.